

N° SIRET : 21191810700080	COMpte ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : LOTISSEMENT CHAMP PAILL	Année 2022	Poste Comptable: TRESO TULLE CHANGEMENT
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Édition : 21/02/2023

DELIBERATION n° 2023-57

DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 20/02/2023 à 19 heures 00

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Isabelle MONEDIERE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Marcel AUBOIROUX, MAIRE, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	8
VOTES : Contre = 0	Pour = 8
Date de convocation :	15/02/2023
Abstentions = 0	

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B		
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)		
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)		11 614,36
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)		11 614,36
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)		
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)		11 614,36

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

MRS BOUILLON, BROUSSOLLE, LECLERC, MARTINIE
MMES BENEESTEAU, BOURZEIX, GERAUDIE, MONEDIERE

Cachet :

Pour expédition conforme,
Le MAIRE,

